

MINISTRE de l'EDUCATION
Nationale
Beaux-Arts.
Inventaire des sites

- A R R E T E -

-:-:-

Le Ministre Secrétaire d'Etat
à l'Education Nationale

Vu la Loi du 2 Mai 1930 réorganisant la
protection des Monuments naturels et des sites de caractè-
res artistiques, historique, scientifique, légendaire ou
pittoresque, et notamment l'article 1;

Vu l'arrêté du 10 AOÛT 1942 pris par
application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1°. Est inscrit sur l'inventaire des sites
dont la conservation présente un intérêt général l'ensem-
ble formé à MONTPEZAT (Ardèche) par le château de Pour-
chérolles, la falaise sur laquelle il est juché, la cas-
cade et leurs abords, comprenant les parcelles cadastrales
n°s 26 à 29 33 à 38 section D1 et n°s 9 13 à 23 section
E30 appartenant à :

COURT Régis Vve née DEWISSOT	21p 22p 23p	E30
à Bouteille - Montpezat.....		
DEWISSOT Louis Pierre époux		
CHAMUT, au Chapeau - Montpezat.....	26p 24 D1 21p	E30
DEWISSOT Pierre époux CELLIER		
à Bouteille - Montpezat.....	27 27 bis	D1
CELLIER Prosper notaire à St-		
Cirgue-en-Montagne.....	8 9 13 à 20	E30
SUCHON Germain à Bouteille		
Montpezat.....	26, 29, 33	D1
VEYRENO Philippe Louis, époux		
CELLIER à Ville-Basse Montpezat....	26 p. 26bis	D1

L'inscription vise également le plan d'eau du ruis-
seau de Pourcelles du droit de la parcelle 8 au droit
de la parcelle 23 section E30

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera notifié au Pré-
fet du département pour les archives de la Préfecture
au Maire de la commune de Montpezat et aux propriétaires
.....

S. Ins
Montpezat

..... qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 17 Mars 1943

Par délégation
le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts
Signé : HAUTEBOEUR.

Pour ampliation:
le S/ Chef du Bureau des
Monuments Historiques
et des Sites :
Signé : Illisible.

Prives, le 5 Avril 1943

Pour copie conforme :

MONTBEZAT-SOUS BAUZON

Ardèche

